



Direction  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DEETS)



## TROPHEES DES ENTREPRISES ENGAGEES - 2ème édition

**Date et lieu : Jeudi 5 décembre à 17h30 au siège du Crédit Agricole**

Le club « les entreprises s'engagent » de Guadeloupe, porté par Les entreprises pour la Cité, récompense les entreprises engagées du territoire. Les inscriptions pour les trophées des entreprises engagées organisées par la Deets, Géomatik Karaïb et la STEP sont ouvertes jusqu'au **4 Novembre 2024**.

### POURQUOI Y PARTICIPER ?

Nous souhaitons valoriser et faire connaître les entreprises qui peuvent témoigner de leur exemplarité sur des thématiques spécifiques de l'engagement sociale, sociétale et environnementale.

Les trophées sont une récompense décernée par un comité de sélection composée de la gouvernance du club « les entreprises s'engagent » (la Deets, Les entreprises pour la Cité, Géomatik Karaïb, la STEP) et de partenaires institutionnels parmi lesquels la Préfecture, France Travail, Conseil Régional, Conseil Départemental, Mission Locale, Cap Emploi, AGEFIPH...

Les entreprises peuvent concourir pour l'une ou plusieurs catégories suivantes :

- Jeunes
- Seniors
- Handicap
- Lutte contre la récidive
- Quartiers prioritaires (Paqte)
- Développement durable
- Sport
- Achats inclusifs
- Illettrisme et Illectronisme (nouveau en 2024)

Cette année, une 9ème catégorie voit le jour, Illettrisme et Illectronisme, avec le Prix "Compétences Clés et Transition numérique", en partenariat avec l'Agence Nationale de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Les lauréats pourront valoriser leurs bonnes pratiques et les partager devant leurs pairs et les partenaires du club lors des Trophées des entreprises engagées le jeudi 5 décembre. Et au-



Direction  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DEETS)



Les  
entreprises  
pour la Cité

delà cette date et pendant 1 année, votre entreprise sera régulièrement mise en avant pour la thématique concernée.

## COMMENT PARTICIPER ?

Ces trophées s'adressent aux entreprises quel que soit leur taille (grands groupes, PME/ETI/TPE, startups etc) et le secteur d'activités du secteur privé, dès lors qu'elles agissent pour une société plus inclusive et un monde plus durable.

Pour confirmer votre candidature, veuillez répondre avant le 4 novembre au formulaire en ligne : [formulaire inscription](#)

## CALENDRIER

1er octobre : ouverture des candidatures en ligne

4 novembre : date limite de retour des candidatures complétées en ligne

26 novembre : délibération par le Jury

5 décembre : remise des trophées

## LES CATEGORIES RECOMPENSEES

- **Jeunes** : le trophée récompense l'entreprise qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur des jeunes par exemple par le nombre de stages, le recrutement en alternance, le mentorat des jeunes....
- **Seniors** : le trophée récompense l'entreprise qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur des seniors par exemple par le nombre de seniors employés, le recrutement, le mentorat de compétences....
- **Handicap** : le trophée récompense l'entreprise qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur des personnes en situation de handicap par exemple par le nombre d'immersions, le recrutement, le maintien dans l'emploi ...
- **Lutte contre la récidive** : le trophée récompense l'entreprise qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur des personnes placées sous-main de justice par le recrutement, le développement du travail pénal....
- **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (Paqte)** : le trophée récompense l'entreprise qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur des personnes issus des quartiers prioritaires par exemple par le nombre de stages, le recrutement en alternance, le recrutement en emploi franc ....



Direction  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DEETS)



Les  
entreprises  
pour la Cité

- **Développement durable** : le trophée récompense l'entreprise qui témoignera d'un engagement spécifique en faveur du développement durable par exemple la lutte contre le gaspillage énergétique, gaspillage alimentaire, le développement de la mobilité durable....
- **Sport** : le trophée récompense l'entreprise qui témoignera d'un engagement spécifique pour soutenir les sportifs de haut niveau, développer le sport au sein de son entreprise, recruter via la pratique sportive ...
- **Achats inclusifs** : le trophée récompense l'entreprise qui témoignera d'un engagement spécifique pour les achats inclusifs par exemple en ayant recours à des prestataires inclusifs, par l'utilisation de la plate-forme « marché de l'inclusion »....
- **Illettrisme et Illectronisme** : Le prix « Compétences clés et transition numérique » initié en partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme distinguent les démarches d'entreprises qui soutiennent la formation de leurs salariés dans le domaine des compétences de base (lecture, écriture, calcul et numérique) et facilitent l'insertion professionnelle et le développement des compétences socle de personnes éloignées de l'emploi et de bas niveau de qualification initiale.

Ces trophées représentent une belle opportunité pour les entreprises de montrer leur engagement et leur créativité dans le domaine de la RSE. En participant, elles contribuent non seulement à leur propre développement, mais aussi à la sensibilisation et à l'avancement des pratiques responsables au sein de l'ensemble du secteur.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ces critères permettent d'analyser objectivement l'innovation, l'implication et l'impact des projets sur le territoire, tout en tenant compte de la diversité des structures, notamment des TPE et PME.

Il est crucial de souligner que ces critères sont conçus de manière à ne pas pénaliser les petites entreprises, même celles disposant de moyens limités. En évaluant la qualité des idées et l'engagement des équipes plutôt que la taille des ressources, nous encourageons toutes les entreprises à mettre en lumière leurs initiatives.

Nous récompensons des actions en cours pendant l'année 2024.

**Pour la thématique "Compétences clés et transition numérique", l'ANLCI a mis en place une grille d'évaluation spécifique, que vous retrouverez en annexe 2 du mail.**

- **Innovation et Disruption (20%)**
  - **Description** : Ce critère évalue la nouveauté et l'originalité des projets. Les candidats doivent démontrer en quoi leur initiative se démarque des pratiques habituelles et apporte une solution innovante aux enjeux sociétaux ou environnementaux.
- **Implication de la Structure (20%)**
  - **Description** : Ici, l'accent est mis sur les ressources mobilisées et l'implication de la structure dans le projet, en prenant en compte la taille et moyens de l'entreprise. Les évaluateurs examineront les moyens humains, logistiques, financiers, implication des collaborateurs et/ou du dirigeant, mis en œuvre pour garantir le succès de l'initiative. Une forte implication de l'entreprise dans le projet est essentielle.
- **Pérennité du Projet (20%)**
  - **Description** : Ce critère évalue la durabilité et la capacité de reproduction du projet. Les initiatives doivent non seulement être viables à long terme, mais également pouvoir être adaptées ou reproduites par d'autres structures. L'engagement dans le temps est également pris en compte.
- **Impact du Projet (40%)**
  - **Description** : L'impact est le critère le plus pondéré, car il mesure les retombées concrètes sur le territoire. Les initiatives qui démontrent un changement significatif dans la communauté ou l'environnement seront favorisées. La qualité de l'impact sera évaluée au même titre que la quantité des bénéficiaires touchés, le nombre de fournisseurs inclusifs etc.

### Méthode de calculs :

Pour chaque critère, la note est calculée comme suit : Note ajustée = (Note/10 × Pondération). La note finale sur 10 est la somme des notes ajustées de chaque critère.

### Échelle de notation

- 0 - Très insuffisant: Le critère n'est pas du tout respecté ou mal adressé.
- 1 à 3 - Insuffisant: Des tentatives sont faites, mais restent largement insuffisantes.
- 4 à 5 - Passable: Le critère est partiellement respecté avec des points à améliorer.
- 6 à 7 - Bien: Le critère est bien respecté avec peu de lacunes.
- 8 à 10 - Très bien: Le critère est pleinement respecté avec excellence.



Critères	Note (sur 10)	Pondération (%)	Commentaire points faibles	Commentaire points forts
<b>Innovation, disruption</b>	/10	20%		
<b>Implication de la structure</b>	/10	20%		
<b>Pérennité du projet</b>	/10	20%		
<b>Impact du Projet</b>	/10	40%		
<b>TOTAL</b>	/40			